

**Conseil économique et social**Distr. générale
12 mai 2016Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Deuxième session
Le Caire, 17 au 19 mai 2016**Suivi et examen intégrés du Programme de
développement durable à l'horizon 2030 et de
l'Agenda 2063****I. Introduction**

1. *Le suivi et l'examen englobent le suivi et l'évaluation (S & E) et les rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 prévoient un suivi et un examen aux niveaux pertinents. Le suivi et l'examen dans les deux programmes sont destinés non seulement à garantir que les pays restent sur la bonne voie et renforcent les progrès de la mise en œuvre pour réaliser en temps voulu les cibles et les objectifs fixés, mais servent aussi de mécanismes de responsabilité. Le Programme 2030 charge les gouvernements de la responsabilité principale du suivi et de l'examen aux niveaux national, régional et mondial, et exige que le suivi et l'examen s'effectuent à ces niveaux de manière systématique pour appuyer la responsabilisation face aux citoyens. Le S & E de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 se feront aux niveaux national, régional (au niveau des CER) et continental. Selon le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le principe du cadre de S & E consiste à renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats, améliorer la responsabilisation, approfondir l'intégration du continent, et encourager la participation et l'appropriation.*

2. *Des cadres de résultats et de rapports intégrés convenus en fonction de chaque niveau seront nécessaires pour assurer un suivi et un examen efficaces aux niveaux régional, sous-régional, national et infranational. À la lumière des objectifs visant à mener des processus de suivi et d'examen des deux programmes, la réussite de ces processus sera déterminée par leur capacité à : (i) améliorer la mise en œuvre pour réaliser des résultats concrets ; et (ii) assurer une responsabilisation efficace notamment envers les citoyens. Il sera difficile de déterminer ces aspects en l'absence de cadres de résultats et de rapports intégrés. La CEA et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres partenaires, peuvent jouer un rôle important dans la transposition du cadre de résultats intégré convenu au niveau régional dans des cadres intégrés élaborés par les pays. Par ailleurs, la réussite exigera que la pratique réelle de suivi et d'examen aux divers niveaux soit, en premier lieu, multisectorielle et engage diverses parties prenantes pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Deuxièmement, les processus de suivi et d'examen devraient fournir, dans la pratique, l'espace et le temps nécessaires pour partager et se pencher sur les expériences et les leçons apprises, et recenser et formuler des*

actions qui stimuleraient la mise en œuvre intégrée des deux programmes pour produire des résultats inclusifs et transformateurs.

3. *Pour assurer la réussite des programmes et s'acquitter de leur mandat, il est nécessaire d'établir de véritables liens entre le processus de suivi et d'examen aux divers échelons sur la base du principe de subsidiarité.* Le respect du principe de subsidiarité est clairement indiqué dans l'architecture de suivi et d'évaluation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. En conséquence, les rôles concernant la production de rapports et la rétroaction sont bien définis à différents niveaux. Le Programme 2030 prévoit aussi des liens entre les différents niveaux de suivi, et établit que les processus régionaux inclusifs s'appuieront sur des examens au niveau national et contribueront au suivi et à l'examen à l'échelle mondiale, y compris au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

II. Suivi et examen au niveau mondial

4. *Une voix puissante et unifiée en termes de suivi et d'examen au niveau mondial par le biais du Forum politique de haut niveau aidera l'Afrique à mobiliser efficacement un appui pour la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.* L'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable notamment pour donner des orientations et formuler des recommandations aux fins du développement durable, suivre et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements en faveur du développement durable, et renforcer l'intégration des trois dimensions du développement durable de manière holistique et intersectorielle à tous les niveaux. Le Programme 2030 est même plus concis quant au rôle du Forum politique de haut niveau. Il rappelle que ce Forum, sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, assurera un rôle de premier plan dans la supervision du suivi et de l'examen au niveau mondial.¹ Il facilitera le partage d'expériences, y compris les succès remportés, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, et fournira des directives politiques, des conseils et des recommandations pour le suivi.

5. Bien que le suivi et l'examen de l'Agenda 2063 ne soient pas prévus à l'échelle mondiale, le Forum politique de haut niveau peut constituer une plateforme importante pour mobiliser l'appui et catalyser la mise en œuvre intégrée et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ceci part du principe que le Programme 2030 met l'accent sur le besoin de soutenir l'Agenda 2063.² Cela impose à l'Afrique de rehausser la compréhension et l'appréciation collectives au niveau mondial de quatre aspects indissociables, à savoir : (i) la relation complexe et les synergies qui existent entre les deux programmes et leur intérêt mutuel pour le développement durable dans la région ; (ii) la double obligation des pays de la région de mettre en œuvre et donc d'assurer le suivi des deux programmes ; (iii) l'importance d'accorder une attention égale aux deux programmes ; et (iv) l'engagement et l'appui impératifs et nécessaires à la mise en œuvre intégrée, au suivi et à l'examen des deux programmes. Pour y parvenir efficacement, l'Afrique doit s'exprimer de manière claire, cohérente et unifiée au Forum politique de haut niveau. Une telle position commune doit être encouragée dans les divers processus et contributions qui orientent les débats

¹ Paragraphe 47.

² Paragraphe 42 du Programme 2030.

dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Ces processus et contributions sont les suivants :

(a) Des évaluations de pays volontaires au Forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social. Six³ pays africains font partie des 22 pays qui se sont soumis à un examen volontaire au Forum politique de haut niveau 2016 ;

(b) Des examens thématiques des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les questions transversales à traiter au Forum politique de haut niveau ;

(c) Des comptes rendus volontaires par les pays et des rapports des divers partenaires en Afrique ;

(d) La contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau, apportée par le Forum régional africain pour le développement durable ;

(e) Les contributions de l'Afrique au rapport d'étape annuel sur les objectifs de développement durable, à préparer par le Secrétaire général des Nations Unies, en coopération avec le système des Nations Unies ; et

(f) Le Rapport mondial sur le développement durable visant à renforcer l'interface entre science et politiques.

6. Grâce à une telle voix commune et puissante et à la participation et contribution actives aux processus ci-dessus, l'Afrique se tient prête à mobiliser de l'appui pour permettre à la région de mettre en œuvre les deux programmes avec efficacité et de manière intégrée.

7. *Le suivi et l'examen au Forum politique de haut niveau contribuent dans une large mesure à aider l'Afrique à obtenir un financement et d'autres moyens d'exécution pour assurer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.* Il convient de noter que le suivi et l'examen du Programme 2030 et les résultats du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui établissent un cadre global pour les moyens de mise en œuvre du développement durable, convergeront vers le Forum politique de haut niveau. Cela fera du Forum politique de haut niveau une plate-forme stratégique pour plaider en faveur du financement de la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

8. Il faut aussi souligner que le Programme d'action d'Addis-Abeba contient des engagements importants qui sont indispensables à la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063. Ces engagements comprennent l'appui à l'Agenda 2063, notamment son premier Plan décennal de mise en œuvre, et des cadres cohérents pour les politiques, le financement, le commerce et la technologie, visant à protéger, gérer et restaurer les écosystèmes, renforcer la résilience, réduire la pollution et lutter contre le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres. Les autres engagements clés consistent à améliorer le cadre stratégique sur l'aide publique au développement ; découpler l'aide publique au développement du financement climatique ; soutenir l'allègement de la dette ; réduire le coût des envois de fonds ; et lutter contre les flux financiers illicites. En outre, des engagements ont été pris pour appuyer le développement des infrastructures, l'industrialisation durable et inclusive, et le mécanisme de facilitation de la technologie.

9. Un Forum annuel sur le suivi du financement du développement du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a été mis en place et est chargé de suivre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. La séance inaugurale de ce forum de l'ECOSOC s'est tenue du 18 au 20 avril 2016. Les pays africains doivent participer efficacement à ce forum annuel

³ Les six pays africains sont l'Égypte, Madagascar, le Maroc, l'Ouganda, la Sierra Leone et le Togo.

étant donné qu'il fournira des éléments essentiels au Forum politique de haut niveau sur le suivi du financement, y compris d'autres moyens de mise en œuvre pour le Programme 2030.

III. Suivi et examen au niveau régional/continental

10. *Le suivi et l'examen intégrés nécessiteront l'harmonisation et l'adoption d'une architecture commune de suivi et d'examen au niveau régional/continental pour les deux programmes. Cette architecture commune fournira une assise solide à l'Afrique pour lui permettre d'adopter une position ferme et unie afin de mobiliser un appui à tous les niveaux pour faire avancer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.* Par sa résolution A/RES/67/290, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que les réunions du Forum, sous les auspices de l'ECOSOC, bénéficieront de processus préparatoires régionaux, et reconnaît l'importance de la dimension régionale du développement durable. Dans cette résolution, les commissions régionales des Nations Unies, dont la CEA, sont invitées à contribuer aux travaux du Forum, notamment par des réunions régionales annuelles associant d'autres entités régionales concernées, des groupes de premier plan et d'autres parties prenantes pertinentes, le cas échéant.

11. Conformément à cette résolution, le Forum régional africain pour le développement durable a été institué en 2015 en vertu de la résolution 930 (XLVIII) de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (Conférence des ministres), tenue en mars 2015. Le Forum régional africain pour le développement durable sert d'organe de suivi et d'examen de la mise en œuvre des engagements pris au niveau régional en faveur du développement durable. Le Programme 2030 stipule que « le suivi et l'examen aux niveaux régional et sous-régional peuvent, le cas échéant, offrir des occasions utiles d'apprentissage par les pairs, notamment au moyen d'examens volontaires, de partage des meilleures pratiques et de débats sur les objectifs communs ; et salue à cet égard la coopération des commissions et des organisations régionales et sous-régionales ».

12. D'autre part, l'Agenda 2063 recommande la création d'un forum annuel africain comme l'une de ses initiatives de mise en œuvre accélérée. Ce Forum aura pour objectif de réunir, une fois par an, les dirigeants politiques africains, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile pour aborder les développements et les contraintes ainsi que les mesures à prendre pour réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063.

13. L'Agenda 2063 recommande aussi la convocation d'un forum annuel africain qui, entre autres, prendra des mesures en s'appuyant sur ses rapports d'étape, encouragera les parties prenantes à accélérer sa concrétisation, et identifiera les meilleures pratiques et les porte-drapeaux qui permettront d'accélérer sa mise en œuvre.

14. Évidemment, la mise en place du Forum annuel africain, en tant que mécanisme continental de suivi et d'examen pour l'Agenda 2063, créera une double exigence de déclaration pour les États membres et les partenaires face au Forum régional africain pour le développement durable. Cela représentera une charge pour les États membres, outre le fait de créer des chevauchements à la lumière des synergies existant entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

15. Par ailleurs, étant également axés sur le suivi et l'évaluation, la Commission de l'Union africaine organisera des consultations annuelles entre

les organes de l'UA et les CER ; le Parlement panafricain tiendra des consultations annuelles avec les législatures africaines ; et le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine tiendra des consultations semestrielles avec les points focaux de l'Agenda 2063⁴ au sein des États membres. Du côté du Programme 2030, l'Afrique dispose de nombreuses plates-formes qui pourraient appuyer les examens thématiques pouvant être entrepris sous les auspices du Forum régional africain pour le développement durable. Celles-ci comprennent les divers comités statutaires de la CEA, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Conférence des ministres,⁵ la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, d'autres organes ministériels africains concernés, et les réunions régionales intergouvernementales pertinentes du système des Nations Unies.

16. Il y aura donc une multitude de procédés de compte rendu et de suivi dont les divers résultats devront manifestement être harmonisés si la région est appelée à adopter une position ferme et unie. C'est dans cet esprit que la Conférence des ministres 2016 a adopté une résolution invitant la CEA, en collaboration avec la Banque africaine de développement et d'autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires dans le contexte du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, pour désigner le Forum régional africain pour le développement durable comme plate-forme pour le suivi et l'examen des progrès accomplis vers la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ; d'aligner les consultations du Forum régional africain avec le cycle de rapport annuel de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ; et d'élargir le mandat du Forum pour y inclure un examen des progrès, des défis et des lacunes relatifs aux engagements énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Dans le même ordre d'idée, la Conférence des ministres a décidé que le Forum régional africain pour le développement durable s'appuiera sur les plates-formes existantes, en évitant la création de structures administratives supplémentaires, et promouvra la coordination et la cohérence, l'apprentissage et le partage des meilleures pratiques tant au sein du système des Nations Unies qu'avec d'autres instances et organisations régionales et sous-régionales. La Conférence des ministres a aussi décidé que les examens de mise en œuvre de tous les résultats régionaux des grands sommets et conférences des Nations Unies devraient être séquencés et synchronisés avec les travaux du Forum régional africain pour le développement durable, pour faire en sorte que ces examens contribuent à l'évaluation de la mise en œuvre régionale de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

17. De toute évidence, l'harmonisation de l'architecture de suivi et d'examen des deux programmes reste à conclure. L'absence de processus de suivi harmonisés risquerait de compromettre l'adoption de positions fortes et communes sur la mise en œuvre intégrée des deux programmes. La région court ainsi le risque de se tourner vers des forums mondiaux et d'autres tribunes en dehors de la région dont les positions fragmentées seraient susceptibles d'entraver la mise en œuvre intégrée des deux programmes. La valeur des plates-formes communes et des positions solides et unies est clairement démontrée par la réussite de l'Afrique grâce à l'adoption de positions communes sur le Programme de développement pour l'après-2015, les négociations sur le changement climatique et les préparatifs du Sommet de Rio + 20.

18. *Un ensemble d'indicateurs intégrés et convenus au niveau régional, construits autour du cadre de résultats intégrés, sera indispensable pour favoriser le suivi et l'examen intégrés au niveau régional.* Les indicateurs de

⁴ Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

⁵ La « Conférence des ministres » est utilisée couramment pour désigner la réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

base intégrés devront être construits, approuvés et bien en phase avec l'objectif final consistant à réaliser des progrès concrets et faciliter les comptes rendus sur les objectifs durables et les aspirations des deux programmes.

19. Un cadre de suivi complet construit autour d'un ensemble d'indicateurs de base constituerait le fondement de l'élaboration d'un cadre de rapport uni au niveau régional. L'établissement de rapports devrait se faire par la Commission de l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement, en étroite collaboration avec d'autres organisations régionales et entités des Nations Unies, afin d'alimenter les débats sur la plate-forme commune consacrée à l'examen des deux programmes.

20. L'ensemble d'indicateurs de base sera utile pour faciliter le suivi et l'examen intégrés au niveau national.

IV. Niveau national

21. *Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 reconnaissent tous deux le caractère essentiel du suivi et de l'examen au niveau national, et ce en raison du fait que les résultats du suivi et de l'examen au niveau des pays favoriseront des politiques et des actions concrètes et fiables à tous les niveaux qui permettront de réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063.* Le Programme 2030 reconnaît que le suivi et l'examen à l'échelon national constituent la pièce maîtresse du suivi tant au niveau régional que mondial. Il indique que les processus régionaux inclusifs s'appuieront sur des examens au niveau national et contribueront au suivi et à l'examen au niveau mondial, notamment au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'importance du suivi et de l'examen nationaux en ce qui concerne le Programme 2030 est bien résumée par le Secrétaire général des Nations Unies, qui est d'avis que, malgré la nécessité et l'importance d'un suivi régional et mondial, « les États membres ont souligné que c'est au niveau national qu'il sera essentiel de procéder au suivi et à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ».⁶

22. *Le suivi et l'examen intégrés des deux programmes au niveau national devront être correctement alimentés par le renforcement des processus et des systèmes pertinents pour les soutenir.* En offrant une certaine souplesse aux pays pour leur permettre d'adopter des structures de suivi et d'examen appropriées aux niveaux national et infranational, les deux programmes fournissent des principes⁷ et des critères et mettent en évidence les instruments nécessaires à l'efficacité du suivi. Ce qui suit est un résumé de certains des principaux aspects ayant une incidence sur la mise en place et le renforcement des procédés et des systèmes pertinents en vue d'assurer l'efficacité du suivi et de l'examen intégrés au niveau national.

(a) *L'inclusion et l'appropriation nationale :*

- Il convient de souligner que l'appropriation nationale du processus de suivi sera essentielle étant donné que les résultats des processus au niveau national serviront de base pour les examens aux niveaux régional et mondial. À cet effet, les examens des progrès aux niveaux national et infranational doivent être lancés à l'initiative des pays et pris en charge par eux.
- L'Agenda 2063 affirme catégoriquement que la participation de tous les acteurs au suivi et à l'évaluation est un facteur critique de réussite, alors que le Programme 2030 dispose que les examens devraient s'appuyer sur

⁶ ONU 2016. Rapport du Secrétaire général de l'ONU : Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial. A/70/684.

⁷ Voir, par exemple, le paragraphe 74 du Programme 2030 qui souligne les principes qui guideront les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux.

les contributions des peuples autochtones, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes. Les parlements nationaux ainsi que d'autres institutions peuvent aussi soutenir ces processus. Les processus inclusifs auxquels participent toutes les parties prenantes sont plus susceptibles de produire des résultats équitables pour tous.

(b) *Cadres et données de suivi et d'évaluation :*

- Les examens doivent être réguliers;
- Il est important que les processus d'examen soient rigoureux, basés sur les faits, et éclairés par des évaluations menées par les pays ;
- Les pays sont responsables du suivi et de l'évaluation des processus et des résultats de la mise en œuvre ;
- Les processus doivent être basés sur des données de qualité, accessibles, actuelles, fiables et ventilées en fonction du revenu, du sexe, de l'âge, de la race, de l'origine ethnique, du statut migratoire, du handicap et de la situation géographique. Par ailleurs, d'autres considérations selon les spécificités nationales doivent être prises en compte ;
- Il importe d'assurer l'harmonisation des données à travers les pays ainsi que l'adoption de systèmes de suivi et d'évaluation normalisés. Sans ces indicateurs, l'agrégation/la comparaison des performances serait difficile ;
- Les pays ont besoin d'avoir un ensemble d'indicateurs de base convenus à l'échelle nationale pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs.

23. Par conséquent, alors que les pays pourraient disposer d'instruments et de processus prêts à être déployés, ceux-ci devront réussir l'épreuve décisive fixée pour le suivi et l'examen intégrés.

V. Conclusion

24. Le suivi et l'examen de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 sont indispensables à l'évaluation des progrès, du partage des bonnes pratiques et des leçons apprises ; et à l'identification des politiques et des actions nécessaires à la réalisation des objectifs fixés et des aspirations. Un suivi et un examen inclusifs et intégrés des deux programmes nécessiteront un engagement multipartite, des cadres de suivi et de rapport intégrés et des systèmes de suivi harmonisés, y compris ceux des organismes aux niveaux national et régional. Ces cadres permettront à l'Afrique d'adopter une position commune solide pour mobiliser un appui international pour la mise en œuvre intégrée des deux programmes. Le Forum régional africain pour le développement durable offre l'occasion de prendre et de préconiser une telle position au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il sera indispensable de disposer d'un ensemble de données fiables, à jour, désagrégées et de qualité pour assurer l'efficacité du processus de suivi.